



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 4049

Texte de la question

## FERMETURE DU COLLÈGE SURCOUF À SAINT-MALO

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Lurton, pour le groupe Les Républicains.

**M. Gilles Lurton.** Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, jeudi dernier, des événements très regrettables se sont déroulés devant le collège Robert Surcouf, à Saint-Malo.

Suite à l'annonce du conseil départemental de fermer ce collège, situé en zone d'éducation prioritaire, des parents et leurs enfants se sont réunis devant l'établissement. La police a reçu l'ordre d'intervenir pour ouvrir les portes. Trois enfants ont été blessés et hospitalisés et plus de trente ont dû être suivis par la cellule psychologique mise en place.

Je ne veux pas polémiquer sur ces faits, mais les parents d'élèves et les enseignants ont le droit de connaître la vérité sur les conditions de cette intervention. Ils vous invitent à Saint-Malo pour vous rencontrer et vous exprimer leur indignation.

Madame la ministre, j'ai eu l'occasion de vous interpellier, le 24 mai dernier, sur les inquiétudes des équipes pédagogiques alors que rien n'était encore acté. Vous m'avez répondu : mixité sociale. Comme vous, j'y suis favorable, mais ce ne sont pas les enfants de Saint-Malo qui ont le plus besoin d'accompagnement qui doivent être victimes de cette décision.

Même si je ne conteste pas la baisse des effectifs, ce collège a enregistré des résultats positifs ces dernières années, preuve de la mobilisation des équipes pédagogiques. Le quartier vient de bénéficier d'une opération urbaine d'envergure qui inclut la création de nouveaux logements.

Cette situation est incompréhensible et contre-productive. La méthode employée a d'ailleurs conduit à opposer entre eux les élèves des quatre collèges de Saint-Malo.

Alors, madame la ministre, allez-vous envoyer un message d'espoir à tous les Malouins qui se rassemblent cet après-midi pour éviter ce gâchis et intervenir auprès du conseil départemental pour qu'il renonce à fermer le collège ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. Jean Lassalle.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, je vous remercie pour votre question. J'ai déjà eu l'occasion de déplorer les heurts qui ont accompagné l'ouverture, jeudi dernier, des grilles du collège Surcouf. Je n'y reviens donc pas.

Je souhaite, en revanche, revenir sur la décision de fermeture du collège en tant que telle. Je le redis ici, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire, qu'elle est de la compétence du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

**Mme Laure de La Raudière**. Non ! Ce n'est pas vrai !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem**, *ministre*. Cela étant dit, je ne m'arrêterai pas là car il est intéressant de comprendre pourquoi le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a pris une telle décision, toujours difficile à prendre pour les collectivités locales – ceux d'entre vous qui sont à la tête d'une collectivité le savent.

Pourquoi le conseil a-t-il pris cette décision ? Comme vous le savez, sur les quatre collèges publics que compte le territoire de Saint-Malo, trois ont des effectifs si peu élevés que l'utilité de disposer d'autant d'établissements s'est posée inévitablement. La décision de fermer un collège sur les quatre s'imposait donc de façon absolue.

Le choix d'un collège a dû être fait. Pourquoi le collège Surcouf ? Parce que parmi ces quatre collèges, l'un se démarquait par un taux de ségrégation sociale extrêmement important : le collège Surcouf compte en effet 60 % de classes défavorisées et 4 % de classes aisées, alors que les autres collèges présentent un taux de mixité sociale bien plus intéressant. Dans l'objectif de mieux assurer la mixité sociale dans les établissements scolaires, le conseil départemental a décidé de fermer celui-là. Il faut savoir, je le dis pour l'assistance, que l'absence de mixité sociale se traduit souvent par des résultats scolaires insatisfaisants. Ainsi, au collège Surcouf, le taux d'accès de la sixième à la troisième est de 65 %, contre un taux de 80 % pour l'ensemble des collèges de l'académie, et ce, quelle que soit la qualité de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement. La décision a donc été prise de fermer celui-là.

Je voudrais dire aux familles qu'elles n'ont pas d'inquiétude à avoir : leurs enfants seront mieux accueillis dans d'autres collèges et mieux assurés de réussir. Par ailleurs, je maintiendrai les moyens nécessaires.  
*(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

## Données clés

**Auteur** : [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 4049

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [9 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2016](#)